

ANNEXE I

Précisions sur les documents admissibles au programme

Bases de données

- Ensembles d'enregistrements descriptifs ou d'unités de contenu documentaire informatiques (données factuelles, textes, images et sons), dotés d'une interface commune et d'un logiciel permettant de récupérer ou d'exploiter les données. Une interface unique d'accès à un bouquet de revues ou de documents numériques, habituellement proposée par un éditeur ou un fournisseur, est également comptée comme une base de données.

Documents audiovisuels

- Documents qui contiennent en majorité des sons et/ou des images et qui requièrent l'utilisation d'un appareil spécial pour être écoutés et/ou visionnés.

Livres imprimés

- Documents imprimés, non publiés en série sous forme de codex. Un livre peut contenir des documents d'accompagnement.

Livres audionumériques

- Livres lus à voix haute et accessibles en format numérique pour une écoute en ligne ou hors connexion.

Livres numériques

- Documents électroniques non publiés en série, sous licence ou non, dans lesquels le texte interrogeable occupe une place prépondérante et qui peuvent être considérés comme équivalant à un livre imprimé (monographie). L'utilisation de livres numériques est souvent liée à un matériel dédié et/ou à un logiciel de lecture ou de visionnage spécifique. Les livres numériques peuvent être prêtés aux usagers sur leurs appareils personnels pour une période limitée.

Publications en série (imprimées et électroniques)

- Documents publiés en parties successives, généralement classés par ordre numérique ou chronologique et conçus pour être publiés indéfiniment, quelle qu'en soit la périodicité. Cela comprend les journaux et les périodiques.